

Ajournement

nous n'avons jamais célébré la valeur de nos grands-parents pour la famille, la société et les générations futures.

Les grands-parents enrichissent notre vie par leur présence. Ils représentent pour nous le passé, l'histoire, par leurs contes, leur mode de vie et leurs valeurs. À travers eux, nous percevons ce qu'est la continuité de l'humanité et, à travers nous, ils vivent à jamais.

J'ai fait remarquer un jour que, si les grands-parents n'existaient pas, nous les aurions inventés, car ils incarnent la notion de famille. Étant donné la vénération et l'amour que je ressens pour ma grand-mère, j'attends avec impatience le jour où je serai moi-même grand-parent, afin de pouvoir suivre son exemple. Malheureusement, mes fils ne semblent pas disposés à m'accorder ce privilège pour l'instant.

Il n'est pas nécessaire d'avoir des enfants pour être grand-parent. En Colombie-Britannique, il existe une association de grands-parents bénévoles dont les membres adoptent symboliquement des enfants qui n'ont pas la chance de connaître un grand-parent biologique ou d'en avoir un près d'eux. Comme nous le savons tous, dans notre vaste pays, les membres d'une même famille habitent parfois loin les uns des autres et beaucoup de familles n'ont pas de famille élargie ou de grand-parent tout près. Mes enfants n'ont pas eu cette chance. Ces bénévoles comblent un vide en apportant à des centaines d'enfants de la Colombie-Britannique l'affection et l'expérience des grands-parents.

Les grands-parents inspirent aussi la confiance. Ils confortent le sentiment de sécurité, car, dans toutes circonstances, ils sont un refuge contre des parents souvent grincheux.

Dans bien des cultures, ce sont les grands-parents qui assurent la transmission de l'histoire. Dans d'autres, ils sont les aînés dans les familles. Ils sont une source de sagesse et de chaleur, de joie et de stabilité. La liste de leurs qualités est encore longue.

En terminant, voici comment une jeune électrice a exprimé l'importance qu'elle accorde à sa grand-maman:

J'ai rencontré ma grand-mère le jour même de ma naissance. Je la connais très bien maintenant. Depuis 17 ans, elle est presque aussi présente auprès de moi que mes parents. Elle occupe une place très spéciale dans ma vie. C'est elle qui m'a soignée quand j'étais malade ou qui m'a remonté le moral quand j'en avais besoin. J'essaie de lui rendre visite une fois par semaine.

C'est la femme la plus intéressante que je connaisse. Elle est à la fois une artiste, une cuisinière et une couturière accomplies. Elle a un goût sûr pour ce qui est de la mode et du style, et elle sait toujours ce qu'il me faut. J'ai entendu dire que toutes les grands-mamans étaient de bonnes cuisinières, mais la mienne est une des meilleures. C'est elle qui prépare les dîners et les gâteaux d'anniversaire pour tous les membres de la famille. Les enfants peuvent geindre et se lamenter; elle garde toujours son calme et se montre très patiente à notre endroit. Je suis très chanceuse d'avoir une grand-maman aussi extraordinaire. Ce n'est pas tout le monde qui a cette chance.

Ma grand-mère est une femme qui fait toujours des choses spéciales pour moi et qui cherche constamment à me faire plaisir. Elle veut tout dire pour moi. J'espère que je l'aurai pendant encore de nombreuses années.

En adoptant ce projet de loi, nous permettrons la réalisation de ce souhait.

M. Rey D. Pagtakhon (Winnipeg—Nord, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir appuyé la motion proposée par mon collègue de Don Valley—Nord portant sur la désignation du Jour des grands-parents, la motion n° 273.

Je crois que cette motion sera un modèle pour le monde en montrant que le Canada témoigne du respect aux grands-parents, aux personnes âgées, dont l'amour, la sagesse et la sollicitude pour leurs filles et leurs fils et pour leurs petits-enfants sont vraiment reconnus.

C'est pour moi un honneur d'appuyer cette motion.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi donner mon appui à cette motion qui désignerait le deuxième dimanche de septembre comme Jour des grands-parents.

Il convient de souligner l'apport des députés de Don Valley—Nord et de Mission—Coquitlam. Il doit être extrêmement satisfaisant pour ces députés d'avoir présenté une motion au cours de leur premier mandat et de constater qu'elle recueille l'appui de tous les partis et qu'elle est adoptée par l'ensemble de la Chambre. Je félicite mon collègue.

• (1755)

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour dire qu'il est 18 h 30 et passer au débat d'ajournement.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour dire qu'il est 18 h 30?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. John Solomon (Regina—Lumsden, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement libéral comprime ses dépenses et réduit les services dans le cadre de notre régime d'assurance-maladie. Avec le dernier budget, il a fortement réduit les paiements de transfert aux provinces et continuera de le faire chaque année pour les trois prochaines années, ce qui aura pour effet de réduire encore davantage les services de santé.

Pourquoi les libéraux n'adoptent-ils pas des mesures de compression des dépenses qui n'auraient pas pour effet de réduire les services aux Canadiens, tout en faisant économiser aux contribuables un milliard de dollars par année ou plus? Cela pourrait se faire en abrogeant la loi C-91, la Loi sur les brevets, adoptée lors de la dernière législature. Le projet de loi C-91 était une mesure